

REPUBLIQUE DE FRANCE

Liberté – Egalité - Fraternité

MAIRIE DE LA VILLE D'ARNAGE

Davantage d'avantages

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple – Un But – Une Foi

REGION DE SEGOU

CERCLE DE SEGOU

COMMUNE RURALE DE SAKOIBA

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

Entre

D'une part

La Mairie de la ville d'ARNAGE - SARTHE – France-(place François Mitterrand)
BP :47 – 72232 ARNAGE Cedex Tél : 00332 43 21 10 06 Email :mairie-
arnage@wanadoo.fr site : www.arnage.fr) représentée par monsieur André
LANGEVIN maire de la ville d'ARNAGE

Et

D'autre part

La Commune Rurale de SAKOIBA – cercle de SEGOU- région de SEGOU – MALI –
Tél : 0022366 62 27 42 /17 76 87 47 Email : mairiesakoiba@gmail.com
représentée par monsieur Bakari DIARRA Maire de la Commune Rurale de
SAKOIBA.

PREAMBULE : A la demande de la Commune de SAKOIBA à travers le Maire de
la Commune, la présidente des associations de femmes, le président des
associations de jeunes, le collectif des chefs de village, invitant en partenariat la
ville d'ARNAGE et souhaitant que le maire d'ARNAGE rende visite à la
commune de SAKOIBA en compagnie d'une délégation, le maire d'ARNAGE a
répondu très favorablement le 02 Septembre 2010.

Du 25 OCTOBRE à ce jour 31 OCTOBRE 2010 les délégués de SAKOIBA et d'ARNAGE viennent de passer ensemble une semaine riche, fraternelle, amicale et très chaleureuse.

Cette semaine vécue en frères entre ARNAGE et SAKOIBA a permis des échanges très fructueux entre les deux maires et entre les deux délégations.

Au terme de cette première rencontre physique entre la ville d'ARNAGE et sa commune sœur de SAKOIBA, les deux délégations ont convenu et arrêté cinq (5) axes prioritaires :

- L'accès à l'éducation
- L'accès à l'eau potable
- L'accès à la santé et à la prévention *SESCOR (Dispensaire)*
- Le support au développement économique
- L'échange et la découverte des pratiques culturelles

Article1 : Les deux municipalités s'engagent à développer leur rôle de facilitateur auprès de leur population et des associations.

Article2 : Les deux municipalités s'engagent à formaliser par semestre leurs contextes économiques et sociaux locaux, l'avancement des actions programmées, l'engagement des populations et l'amorce des perspectives à court et moyen terme.

Article3 : Les deux municipalités s'engagent à promouvoir leur coopération dans le domaine commercial à travers l'organisation du festival ceci en vue de représenter les produits des deux communes et principalement les produits artisanaux.

Article4 : Chaque axe prioritaire donnera lieu à un programme qui sera l'objet de données dans l'évaluation semestrielle portée à l'article 2.

Fait et clos à Sakoiba, le 31 Octobre 2010

Ont signé :

Pour la ville d'Arnage

Le Maire



André LANGEVIN

Pour la commune Rurale de Sakoiba

Le Maire



Bakary DIARRA

